



BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner à GLISS'56 avec vos 3 chèques

N° :
Reçu le :/...../.....

Er Groës - Port Blanc
56870 BADEN
☎02.97.57.09.67

Valfréjus

1550 - 2737

du 13 au 19 JANVIER 2002
(départ le samedi 12 janvier 2002 au soir)

Votre Identité :

Nom : _____ Prénom : _____
N° d'adhérent : _____ Date de naissance : ____/____/____ sexe : M - F

Nom : _____ Prénom : _____
N° d'adhérent : _____ Date de naissance : ____/____/____ sexe : M - F

Adresse : _____

Téléphone : _____

Votre situation Votre choix

A jour en 2001	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Ski Alpin
	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Non Skieur

A jour en 2001	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Ski Alpin
	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Non Skieur

Votre choix :

Cochez votre choix, et calculez

	Séjour	Cotisation		Montant unitaire	Nbre	total
<input type="checkbox"/> Skieur	2 850 F 434,48 €	+ 75 F 11,43 €	=	2 925 F 445,91 €	*	= - F
<input type="checkbox"/> Non skieur	1 995 F 304,14 €	+ 75 F 11,43 €	=	2 070 F 315,57 €	*	= - F
<input type="checkbox"/> Supplément pour chambre à 2 (par personne)				90 F 13,72 €	*	= - F

Soit un total de :F / 3 =F par versement

Droit d'entrée (si non à jour en 2001) 75 F (11,43 €) * .. = F A rajouter sur le premier chèque

Votre règlement : 3 chèques joints à cette réservation

qui seront mis en banque - le 25 Octobre 2001 pour le premier (1/3 du séjour + droit d'entrée)
- le 25 Novembre 2001 pour le second (1/3 du séjour)
- le 25 Décembre 2001 pour le dernier (1/3 du séjour)

Attention : Votre inscription ne sera prise en considération que si elle est accompagnée de ces 3 chèques dont les encaissements seront échelonnés aux conditions ci-dessus.

Conditions d'annulation : (par personne)

- 1 - Si vous annulez votre séjour AVANT le 25 Novembre 2001, votre versement vous sera remboursé à l'exception de la cotisation annuelle et du droit d'entrée si vous n'étiez pas à jour de votre cotisation 2001 à l'association.
- 2 - Si vous annulez votre séjour entre le 25 Novembre, et le 25 Décembre 2001, votre versement vous sera remboursé moins une retenue de 600 Fr (91,47€) pour frais de gestion, plus la cotisation et le droit d'entrée éventuel.
- 3 - Vous annulez APRES le 25 Décembre 2001, votre versement reste acquis en totalité à l'association.
- 4 - Pour les cas 2 et 3, les conditions ci-dessus s'appliquent sauf si vous avez un remplaçant: en ce cas, votre versement vous sera remboursé à l'exception de la cotisation annuelle augmentée du droit d'entrée si vous n'étiez pas membre de l'association en 2001.

ATTENTION

Nous vous rappelons que vous devez fournir une attestation d'assurance couvrant la pratique du ski. Contactez votre assureur à cet effet. A défaut de cette attestation, vous devrez acquérir une carte neige individuelle avant de recevoir votre forfait de remontées mécaniques

Votre engagement :

Je soussigné _____ reconnaît avoir pris connaissance des clauses d'annulation pour le séjour à Valfréjus du 13 au 19 janvier 2002 et souscrire au règlement intérieur de l'association.

Pièces jointes :

- Photo(s) pour le(s) forfait(s) de ski :
- attestation d'assurance :
- 2 timbres pour la réponse :
- règlement total du séjour en 3 chèques datés du jour de l'inscription

Fait à _____, le _____
Ajouter la mention manuscrite "lu et approuvé"

Signature :

Signature :

Signature des 2 participants indispensable. Signature des parents ou du tuteur légal si mineur

Je souhaite partager une chambre à ___ personnes avec _____

NB : pour plus de 2 inscriptions, faites une copie de ce document.